

SPORTS

sport.union@sonapresse.com

Linafp : les acteurs du football local fixés sur les contrats standards

Prosper Sax NZE-BEKALE
Owendo/Gabon

Le président de la Ligue nationale de football professionnel (Linafp), Brice Mbika Ndjambou, a réuni les acteurs du football local hier au siège de la Fédération gabonaise de football (Fégafoot) sis à Owendo. Étaient représentées : l'Association des clubs professionnels de football (ACPF), l'Association des footballeurs du Gabon (AFG), l'Association nationale des footballeurs professionnels du Gabon (AFNPG) et l'Association des entraîneurs et éducateurs de football du Gabon (AEEG). Au cours de cette réunion, il s'est agi de valider les contrats standards. Non seulement des joueurs, mais aussi ceux des encadreurs techniques et administratifs. " Nous nous retrouvons avec les différentes parties prenantes au championnat national, sous la supervision de la Fégafoot, pour examiner un document qui avait été arrêté au cours des assises du National-Foot au mois de mai 2021. C'est un

document qui parle du contrat sportif standard professionnel. Un document qui s'adresse aux footballeurs, aux encadreurs techniques et aux encadreurs administratifs qui exercent dans les clubs professionnels. Dans le but d'échanger et de tomber d'accord sur le contenu de ce contrat", a planté le patron de Linafp.

S'agissant des points autour de ce contrat qui ont été abordés, il a cité "le profil d'un coach, la partie rémunération, les résiliations des contrats, etc.". Objectif : "faire en sorte que, quel que soit le club où un acteur se trouve, le contrat soit identique. Ce contrat doit recevoir la caution de la Fégafoot qui, par le truchement de son démembrement qu'est la Linafp, aura pour mission de contrôler l'exécution de ce contrat".

Aujourd'hui autour de la table, a-t-il poursuivi, "que ce soit pour la Linafp ou la Fégafoot, nous avons beaucoup plus écouté les différents acteurs qui vont discuter, échanger et se mettre tous d'accord. Pour que ce document puisse respecter non seulement la législation du travail sur le plan local, c'est-à-dire le Code du travail, mais aussi les

règlements internationaux et les directives de la Caf et de la Fifa". Mbika Ndjambou a exprimé l'espoir que toutes les parties s'accordent assez rapidement. Ajoutant qu'"une fois bouclé, nous allons mettre à la disposition de l'ensemble des clubs professionnels, ce document qui, dorénavant, lorsqu'ils veulent recruter un footballeur, un encadreur technique et administratif, fera l'objet de signature entre les deux parties et d'une validation par la Fégafoot ou la Linafp".



Photo : Prosper Sax Nze Bekale

Vue des différentes parties représentées lors des travaux.

Brèves

CAN-2021 : LA CAF MENACE DE DISQUALIFIER LE STADE OLEMBE



Photo: DR

LE stade Olembe pourrait ne plus accueillir le match d'ouverture de la Can-2021. En effet, dans un communiqué signé de son secrétaire général, la Confédération africaine de football (Caf) presse le Cameroun d'achever les travaux de construction du stade Olembe avant le 30 novembre au risque d'être forclos. Véron Mosengo-Omba dans sa correspondance

menace d'organiser la cérémonie d'ouverture dans un autre stade et exprime des points d'inquiétude sur la gestion technique de l'organisation locale de la compétition. " S'agissant du stade Olembe, sachez que si tout n'est pas réglé d'ici au 30 novembre 2021, le match d'ouverture aura lieu ailleurs", prévient le SG Véron Mosengo-Omba.

NAPLES : LE NIGÉRIAN VICTOR OSIMHEN RATERA LA CAN-2021

Touché après un choc avec Milan Skriniar en championnat dimanche, Victor Osimhen souffre de multiples fractures au niveau du visage. Opéré mardi dernier, le joueur de Naples sera absent au cours des 3 prochains mois, selon l'annonce faite par son club. " Victor Osimhen a été opéré par le Pr Tartaro, pour une opération de réduction et de contention de fractures multifragmentaires (...) Le joueur se porte bien et restera en observation pendant quelques jours. Le pronostic est estimé à environ 90 jours", renseigne le club. Victor Osimhen ne sera donc pas au Cameroun avec ses coéquipiers pour la Can.

Rassemblées par W.N.



CNAMGS
Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale
DIRECTION GENERALE

RÉPUBLIQUE GABONAISE
Union Travail Justice

COMMUNIQUE

Les Directions Générales de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) et des Affaires Sociales procéderont, du **06 décembre 2021 au 04 février 2022**, au paiement de l'allocation annuelle aux Personnes Vivant avec un Handicap. Les bénéficiaires de cette allocation devront avoir été préalablement identifiés par les services de la direction générale des Affaires sociales.

A cet effet, les listes des bénéficiaires seront affichées à compter du **26 novembre 2021** dans les sites suivants :

- le ministère des Affaires Sociales et des Droits de la Femme ;
- la direction générale des Affaires sociales ;
- les directions provinciales de l'Action sociale ;
- les centres Sociaux provinciaux et départementaux de chaque localité du pays ;
- les délégations provinciales de la CNAMGS.

Pour les Communes de Libreville, Akanda, et Owendo, le paiement se déroulera sur les sites des **Recettes Perceptions d'Okala, Tris et Colis Postaux des Charbonnages, de Nzeng-Ayong et d'Owendo (Port)**.

Pour les autres localités du pays, le paiement s'effectuera dans les différentes **Recettes Perceptions du Trésor public**.

Les réclamations et plaintes éventuelles seront enregistrées dans les Services provinciaux des Affaires Sociales.

Fait à Libreville, le **1-9 NOV. 2021**

Le Directeur Général de la CNAMGS



Séverin Mosengo-ANGUË

Le Directeur Général des Affaires Sociales



Olga Nadine EMBIN

CNAMGS - Etablissement Public - Bvd. de l'Indépendance - B.P. 3999 Libreville - Gabon - Tel. : (241) 77 59 65 / 66 / 67 / 68 - Fax : (241) 77 59 64 - Web : www.cnamgs.gi